

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 22.04.2025
Convocation faite
Le 01.04.2025

Délibération
N°2025-04-093

Approbation d'une
convention de constitution
d'un groupement de
commande pour l'achat
mutualisé d'électricité
(annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentante de M. Pascal GILLAUX), M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point 2025-04-085), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point 2025-04-050), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (à partir du point 2025-04-086, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M. Sébastien PAULET (jusqu'au point 2025-04-049), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique notamment son article L.2113-6,

Vu le Code de l'Energie,

Considérant l'intérêt de poursuivre la mutualisation de certains achats et de certaines prestations de services au vu de l'impact financier des achats d'énergie,

Considérant les différents lots de ce marché, relatifs à la puissance en Kva utilisée dans les différents bâtiments,

Considérant que la SPL Rives de Meuse n'est concernée que par le lot n°1 concernant les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva,

Considérant que la Régie Intercommunale de l'Assainissement ne s'engage sur aucun des deux lots, sauf évolution de ses besoins,

Vu le projet de convention de groupement de commande publique avec la SPL Rives de Meuse et les Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement, annexé,

Considérant que cette convention de groupement de commande publique est prévue pour couvrir la durée nécessaire à la réalisation des prestations et laisse la possibilité d'adhésion de nouveaux membres,

Entendu le souhait des Régies de l'eau et de l'assainissement de disposer d'un marché de 3 ans voir 4 ans afin d'avoir une visibilité sur une longue durée des impacts du coût de l'électricité sur le prix de l'eau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité,
- * **approuve** le projet de convention n°02/2025 de groupement de commande publique, liant la Communauté de Communes avec la SPL Rives de Meuse, les Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- * **autorise** le Président à signer ladite convention,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions, y compris la signature du marché,
- * **autorise** le Président à mettre en application toutes les décisions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

